



Articulation avec la Charte

Le Parc a inscrit la valorisation du patrimoine et le développement culturel parmi les orientations de sa Charte Objectif 2020 (2010-2021) :

- **Article 5** : Protection et gestion d'un réseau d'espaces naturels remarquables

Poursuite de la constitution d'un réseau d'espaces naturels protégés au sein des espaces identifiés sur le Plan de Parc.

Engagement pour la préservation des multiples espaces fonctionnels existants au cœur de son territoire (rus, étangs, mares, cours d'eau, prairies humides...)

- **Article 16** : Identification et reconnaissance du patrimoine paysager

Identification au travers de son plan de Parc, les espaces et éléments remarquables sur le plan paysager de son territoire.

- **Article 17** : Protection, réhabilitation et reconquête des paysages

Proposition, en accord avec ses différents partenaires, de mesures de protection réglementaires ou contractuelles pour des sites remarquables.








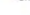



- **Article 19** : Valorisation et sensibilisation

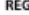








Initiation, soutien et mise en œuvre des actions de valorisation de ses paysages au moyen d'équipements de plein air (ex. : tables d'orientation) et de tout support pédagogique (éditions, animations), notamment à l'intention des scolaires.

- > La TVB est non inscrite dans la Charte : Charte rédigée avant Grenelle de l'Environnement
- > Prise en compte des réseaux écologiques dans la Charte



ENTITÉS PAYSAGÈRES

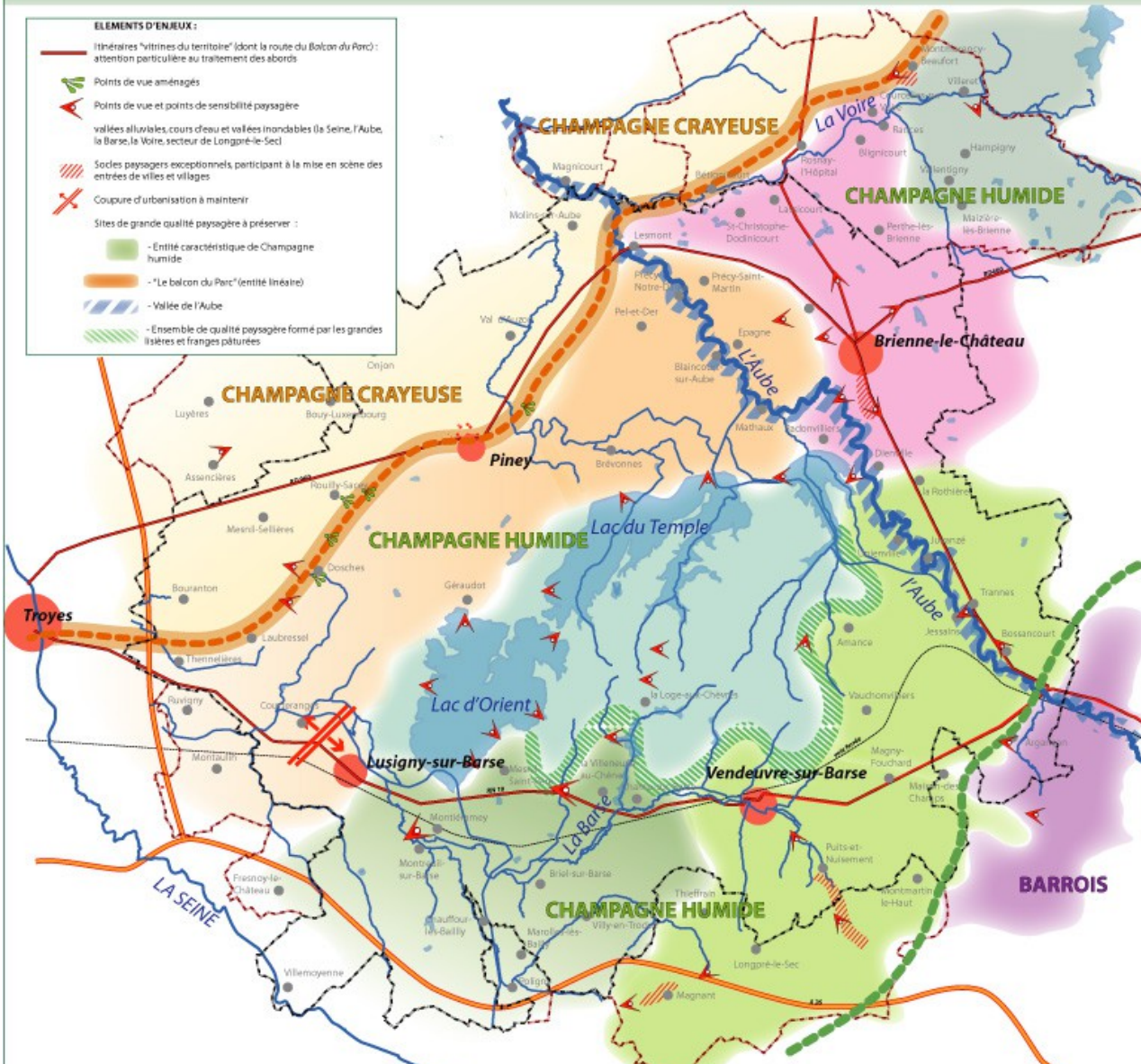
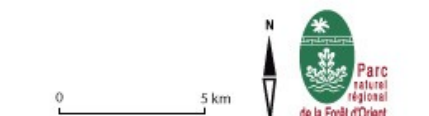
Parc naturel régional Forêt d'Orient

- ELEMENTS D'ENJEUX :**
-  Itinéraires "vitrines du territoire" (dont la route du Balcon du Parc) : attention particulière au traitement des abords
 -  Points de vue aménagés
 -  Points de vue et points de sensibilité paysagère
 -  vallées alluviales, cours d'eau et vallées inondables (la Seine, l'Aube, la Barse, la Voire, secteur de Longré-le-Sec)
 -  Socles paysagers exceptionnels, participant à la mise en scène des entrées de villes et villages
 -  Coupure d'urbanisation à maintenir
 -  Sites de grande qualité paysagère à préserver :
 -  - Entité caractéristique de Champagne humide
 -  - "Le balcon du Parc" (entité linéaire)
 -  - Vallée de l'Aube
 -  - Ensemble de qualité paysagère formé par les grandes ilisières et franges pâturées

- RÉGIONS PAYSAGÈRES :**
-  **- Champagne crayeuse :** zone de plaine calcaire et collines, openfield
 -  **- Champagne humide :** zone de plaine, sols à dominante argileuse et sableuse, aspect semi-bocager : pâturages, cultures, bois, haies, arbres isolés
 -  - Plaine de Brienne, openfield et péri-urbanisation
 -  - Paysage semi-bocager, prairies et grandes cultures alternées, forte présence de l'eau, sensibilité face aux poussées péri-urbaines de Brienne-le-Château
 -  - Forêts et lacs
 -  - Paysage caractéristique de prairies, bocage, forêt, relief ondulé, villages caractéristiques, ambiances bucoliques
 -  - Openfield et forêt, relief ondulé, transition vers le Barrois
 -  **- Le Barrois :** relief plus vigoureux alternant plateaux et coteaux, dominante calcaire, paysage agricole composite : viticulture sur coteaux, prairies humides en fond de vallées, bois disposés en crêts, grandes cultures sur plateaux
 -  - Le Barrois, paysage caractéristique de la vallée du Landon, avec vignes sur coteaux, pâture en fonds de vallées

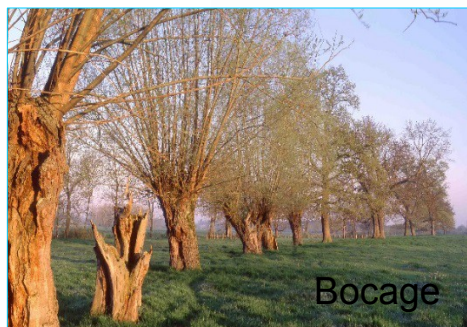
Le Parc contribue à la protection et à la gestion des structures paysagères sur le territoire (conformément à la Loi n°93-24 du 8 janvier 1993).

-  Périmètre actuel du Parc de la Forêt d'Orient
-  Périmètre d'étude (incluant les nouvelles communes proposées)



Le PNRFO, un paysage complexe et varié

4 entités paysagères :
 Champagne humide
 Champagne crayeuse
 Coteaux du Barrois
 Plaine de l'Aube



Observatoire photographique du paysage



Le SCoT du Parc

- **Préserver le foncier agricole et garantir une gestion durable :**

1.1.1.2 : promouvoir la diversité culturelle en reconnaissant les espaces de productions spécifiques (prairies d'élevage, maraîchage, vergers, vignoble...), en valorisant les circuits courts et l'agriculture biologique.



Cœur d'îlot en prairie
Courteranges



Vergers
Montieramey

Le SCoT du Parc

- **Assurer la fonctionnalité écologique de la trame verte et bleue en préservant et en restaurant les continuités écologiques reconnues comme stratégiques pour les espèces et en limitant leur fragmentation :**

1.2.2 : décliner, à l'occasion de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, la trame verte et bleue à l'échelle communale.

1.2.5 : préserver les corridors écologiques identifiés pour la continuité des déplacements des espèces au sein des espaces qu'ils soient agricoles, naturels, forestiers, urbanisés ou à urbaniser.

1.2.9 : préserver les espaces libres ou pouvant faire l'objet de reconquête situés à l'intérieur des tissus urbanisés tels que vergers et vignes par des actions de valorisation des produits, tout en préservant leur caractère écologique par les mesures les plus adaptées dans les documents d'urbanisme :

- Institution de périmètres de préemption urbains renforcés en application de l'article L.211-1 du CU pour permettre leur acquisition foncière progressive par les collectivités,
- Intégration d'indices de zonage écologique dans les PLU (indice vergers, etc.)

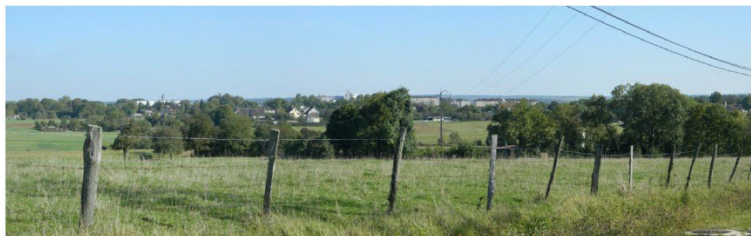
Le SCoT du Parc

- **Maintenir et valoriser les identités et les qualités paysagères du territoire, préserver le patrimoine architectural bâti :**

1.3.1.1 : identifier les éléments structurants du paysage dans les documents d'urbanisme et veiller à la préservation des vues et des perspectives (cônes de vues, haies, arbres remarquables, bosquets...).

1.3.1.5 : porter une attention particulière à la qualité paysagère des entrées de village.

Bâti et végétal formant un ensemble cohérent



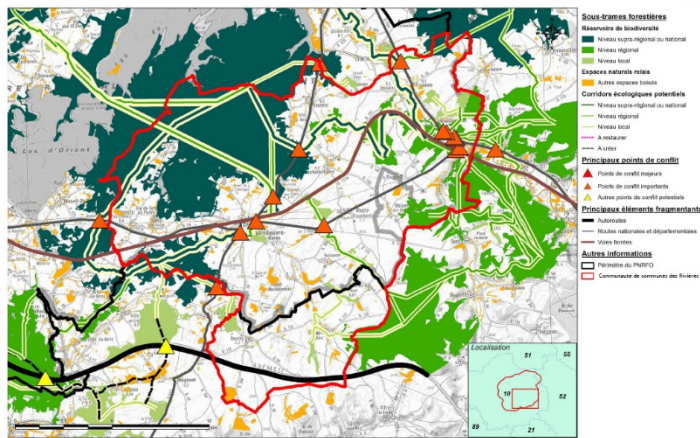
Alignement d'arbres têtards :



Entrée de village :



La Trame Verte et Bleue



Une réalisation de scientifiques écologiques :

- Cartographie des différentes sous-trames,
- Corridors fonctionnels confortés par les modélisations de dispersion d'espèces
- Analyse des points de conflits

= cartes techniques mais peu communicantes !



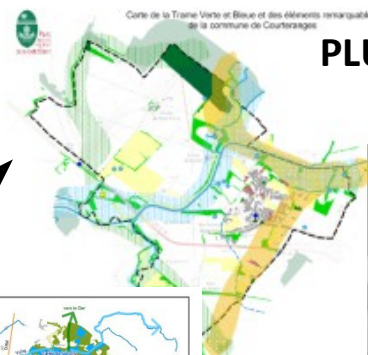
Étude TVB réalisée à une échelle très fine : occupation du sol cartographiée à l'élément.

Une mise en œuvre en urbanisme :

Retranscription à l'échelle du Scot :
échelle du PNR

Traduction par des cartes visuelles
qui s'intègrent aux documents de
planification,

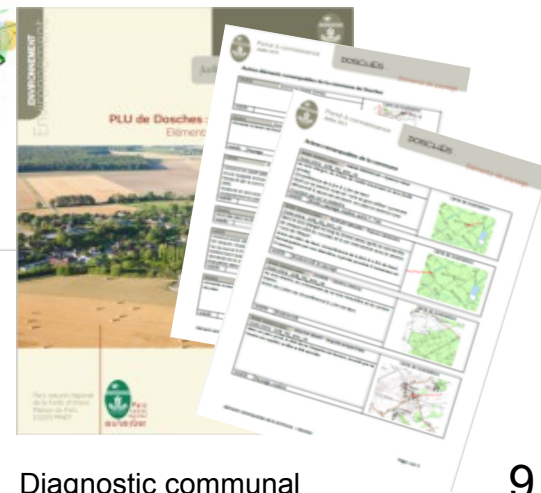
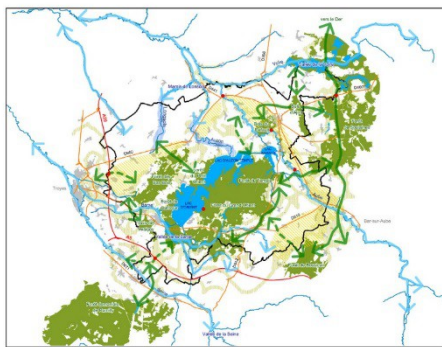
Pour chaque commune : des
documents de diagnostics et de
valorisation du paysage, du
patrimoine + accompagnement
des agents du Parc pour un appui
technique



PLUi

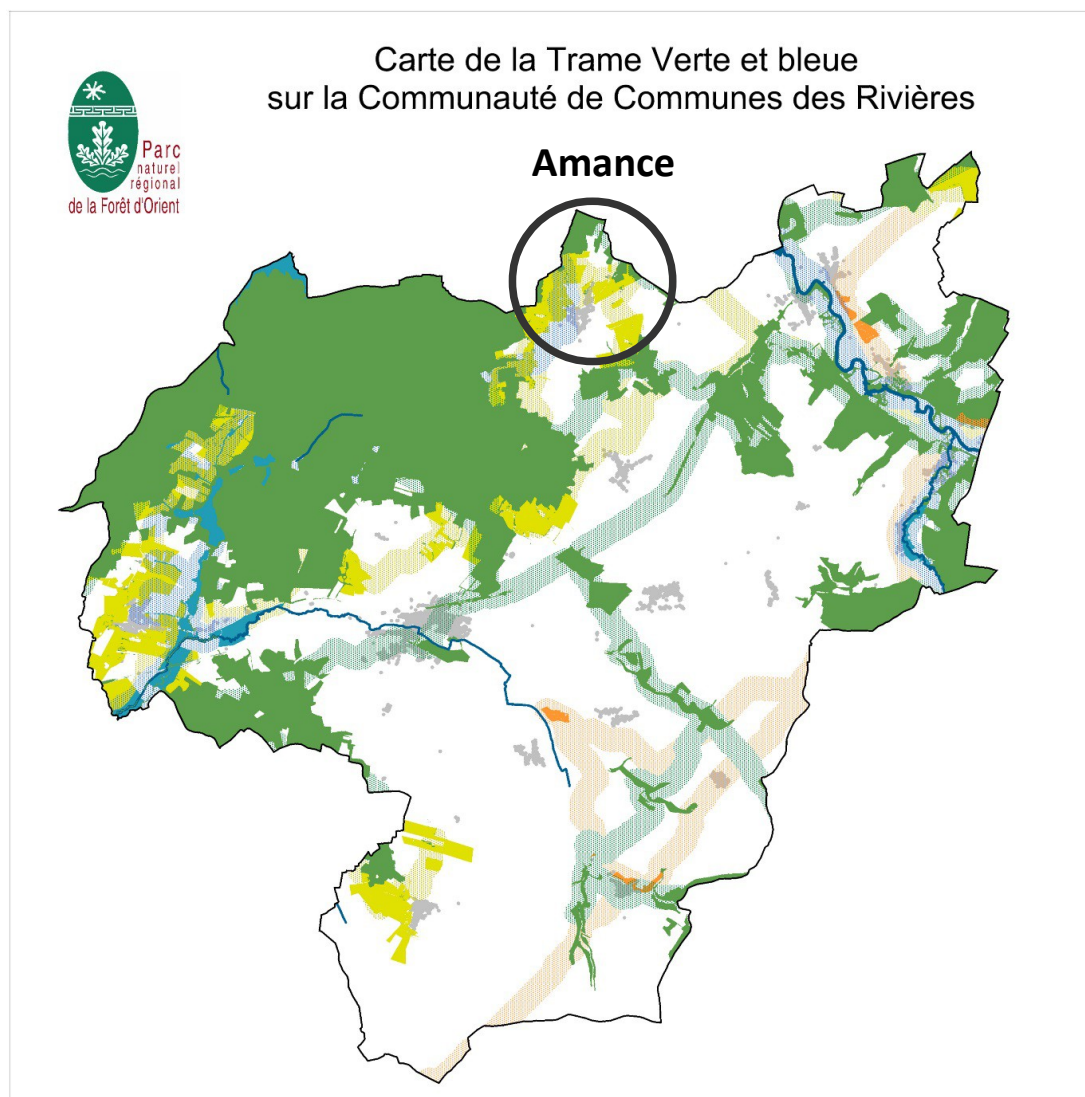
COMMUNE

SCOT



Diagnostic communal

Exemple de déclinaison de la TVB à l'échelle du PLUi



Identification des réservoirs de biodiversité

- Réservoirs de biodiversité forêts et haies
- Réservoirs de biodiversité prairies
- Réservoirs de biodiversité thermophiles
- Réservoirs de biodiversité cours d'eau
- Réservoirs de biodiversité humides

Identification des continuités écologiques

- Corridors forestiers
- Corridors bocagers
- Corridors milieux thermophiles
- Corridors milieux humides
- Périmètre communauté de comr
- Zones urbanisées

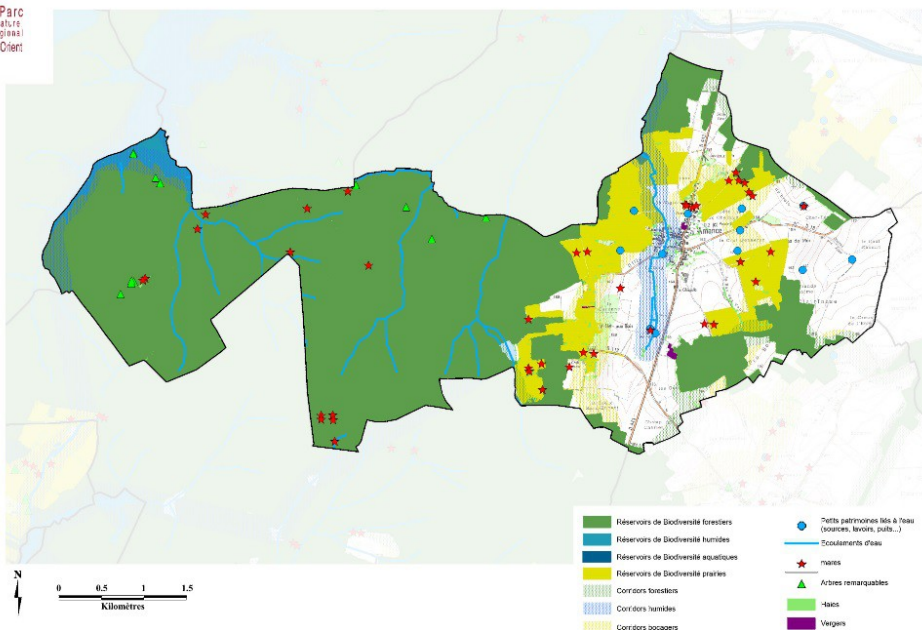


- Donne des grandes orientations, en cohérence avec les communes limitrophes
- Nécessité d'être au plus près de la réalité de terrain pour une retranscription optimale dans les documents cartographiques du PLUi

Exemple à l'échelle d'une commune du PLUi

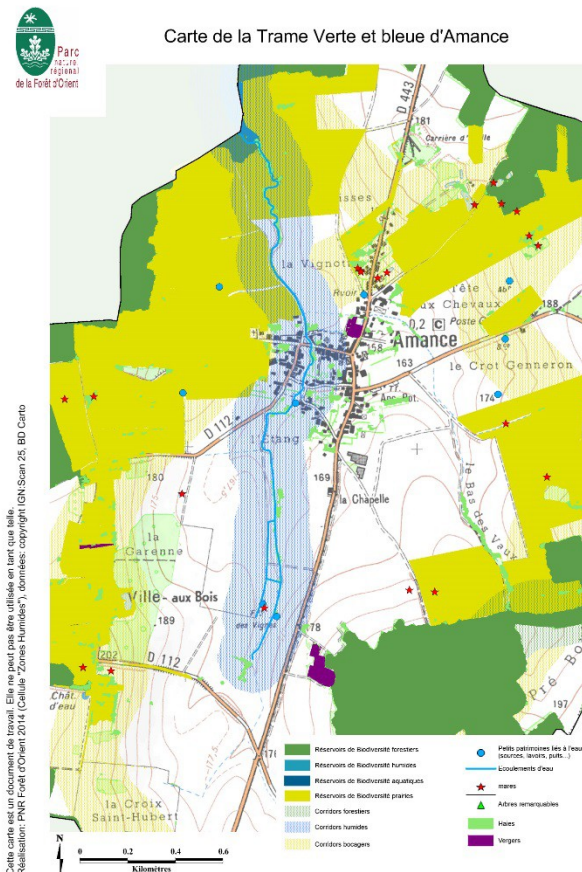
Permettre à chaque commune de faire des choix stratégiques et une bonne intégration des enjeux dans le document d'urbanisme

Carte de la Trame Verte et bleue d'Amance



Cette carte est un document de travail. Elle ne peut pas être utilisée en tant que telle.
 Réalisation: PNR Forêt d'Orient 2014 (Cellule "Zones-Humides"), données: copyright IGN/Svan 25, BD Cartho

Carte de la Trame Verte et bleue d'Amance



Cette carte est un document de travail. Elle ne peut pas être utilisée en tant que telle.
 Réalisation: PNR Forêt d'Orient 2014 (Cellule "Zones-Humides"), données: copyright IGN/Svan 25, BD Cartho

Caractériser les enjeux d'aménagement du territoire + Croiser avec les enjeux de préservation = grandes orientations biodiversité et TVB

Exemple à l'échelle d'une commune du PLUi

Prescriptions et recommandations
sur la biodiversité et la TVB
Mesures de réduction voire de compensation



Traduction dans les orientations
du PADD et dans la phase
réglementaire pour une protection
de tout ou partie du territoire


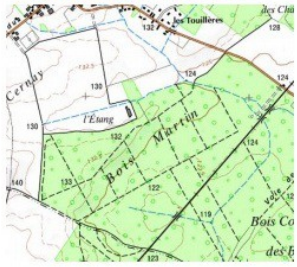

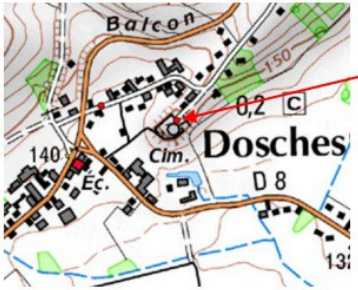
Intérêt de ces deux approches :

- Intervention adaptée à chaque public en fonction du cadre de vie et des usages
- Travail transversal : double voie entre les services (environnement et urbanisme)



Exemple à l'échelle d'une commune : DOSCHES

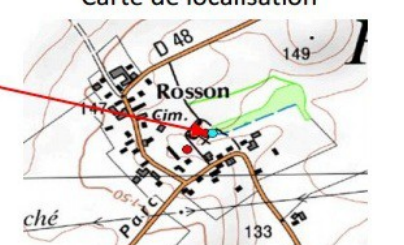
Arbres remarquables de la commune :

<p>ARBRE REMARQUABLE PEUPLIER GRISARD – <i>Populus canescens</i> Code arbre : ARB_RQ_DOS_02</p> <p>Dans le bois Margot le long du Grand canal, après la voie ferrée. De chaque côté du ruisseau et à son intersection avec le chemin "voie de l'étape".</p> <p>Arbre de 30m de haut, circonférence de 3,20m à 1,5m de haut. Remarquable par son diamètre, hybride possible <i>P.canescens</i> et <i>P.tremula</i>.</p> <p>Intérêt Biodiversité et paysage</p>	<p>Carte de localisation</p> 
<p>ARBRE REMARQUABLE CHARME – <i>Carpinus betulus</i> Code arbre : ARB_RQ_DOS_03</p> <p>Au bois Martin, au croisement de la Voie Forestière et du cordon Martin.</p> <p>Arbre de 2,50m de circonférence à 1,5m de haut.</p> <p>Intérêt Biodiversité</p>	<p>Carte de localisation</p> 
<p>ARBRE REMARQUABLE POIRIER - <i>Pyrus communis</i> Code arbre : ARB_RQ_DOS_07</p> <p>Poirier très ancien qui accueille le visiteur à l'entrée du cimetière de Dosches, vers l'église.</p>  <p>Intérêt Paysage, espèce</p>	<p>Carte de localisation</p> 

Exemple à l'échelle d'une commune : DOSCHES

Autres éléments remarquables de la commune :

LAVOIR	LAVOIR de Dosches	<p>Carte de localisation</p> 
<p>Construit en 1849-1850, capté sur la source St Jean. Présence d'une margelle et évacuation par un caniveau. Restauré par la commune et l'association Arbre vert en 2002-2003. Ossature en bois avec croisillons en contreventement et soubassement en pierre et brique.</p>		
Intérêt		

LAVOIR	LAVOIR de Rosson	<p>Carte de localisation</p> 
<p>Construit entre 1800 et 1861 par un maître couvreur du village, Mr Jacquot. Ossature bois avec contreventement. Sur la source St Pierre. Pompe pour alimenter le lavoir. Entièrement restauré en 2001 par l'association Arbre vert à la demande de la commune. Evacuation dans le petit ruisseau du Gros Poncet.</p>		
Intérêt		

Un accompagnement pour la mise en valeur des patrimoines

Espèces invasives répertoriées sur le territoire du parc :

Les espèces présentées dans la liste suivante sont considérées comme invasives et sont donc à proscrire de tout aménagement. Si certaines espèces sont déjà en place, elles doivent être remplacées par d'autres espèces adaptées au site. Les espèces représentées dans cette liste, font également partie des plantes envahissantes.



Types de sol : TT : Tout Type C : Calcaire NC : Non Calcaire

Essences végétales recommandées pour une haie champêtre haute :
Hauteur entre 5 et 15 mètres
Les arbres peuvent être plantés isolés ou en bouquets, mais aussi sous forme de haies, tout en respectant les usages locaux en matière de distance minimale des limites séparatives.



Acer pseudoplatanus (Erable sycomore) NC
Acer platanoides (Erable plane) TT
Acer (Erable) TT



Betula pendula (Bouleau verruqueux) TT
Carpinus betulus (Charme) TT



Fraxinus excelsior (Frêne commun) TT
Fraxinus angustifolia (Frêne oxyphylle) TT



Malus sylvestris (Pommier commun) TT
Meispilus germanica (Néfiler) NC



Prunus avium (Merisier) TT
Prunus padu (Cersier à grappes) TT

Service Paysagisme - Urbanisme - Architecture



Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Plantes herbacées de berges de cours d'eau, de mares ou d'étangs

Plantes herbacées de berges	Catégorie écologique	Plantes submergées			Particularités et intérêt
		Plantes flottantes	Plantes semi-aquatiques	Plantes des berges et des rives marécageuses	
Nom vernaculaire	Nom latin				
Angélique	<i>Angelica sylvestris</i>			x	Elevée, mellifère
Baldingère	<i>Baldingera arundinacea</i>			x	80 à 150 cm
Barbarée commune	<i>Barbarea vulgaris</i>			x	esthétique, fleurs jaunes
Benoîte des ruisseaux	<i>Geum rivale</i>			x	sol humides à mouillés
Berce spondyle					
Butome en ombelle	<i>Butomus umbellatus</i>			x	esthétique, grandes fleurs roses
Callitriche des marais	<i>Callitriche stagnalis</i>	x			strictement protégé par la loi sur la conservation de la nature du 12/07/1973
Cardère sauvage ou cabaret des oiseaux	<i>Dipsacus fullonum</i>			x	fleurs très visitée par les boudons, les abeilles, les papillons. Graines très appréciées des oiseaux. Bisannuelle
Cornifle	<i>Ceratophyllum demersum</i>	x			oxygénante
Ecuelle d'eau	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>			x	rampante
Epilobe des marais	<i>Epilobium palustre</i>			x	
Epilobe hirsute	<i>Epilobium hirsutum</i>			x	Elevée, esthétique (rose)
Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i>			x	Elevée, esthétique (rose)
Euphorbe des marais	<i>Euphorbia palustris</i>			x	
Flûteau fausse renoncule	<i>Boldiella ranunculoides</i>			x	esthétique, fleurs rosées
Gaïlet des marais	<i>Galium palustre</i>			x	Esthétique, inflorescences lâches blanches
Glycérie aquatique ou grande glycérie	<i>Glyceria maxima</i>			x	Elevée, 1 à 2 m
Clématite à feuillage					

ENVIRONNEMENT



Prendre en compte des espèces locales dans les aménagements

Développer des inventaires participatifs ...

... pour valoriser un potentiel touristique lié au patrimoine naturel et ainsi apporter une pérennisation des actions par la création et valorisation d'un usage intrinsèque.

Merci de votre attention

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
Maison du Parc – 10220 Piney

Contacts :

03 25 43 81 94

www.pnr-foret-orient.fr

Urbanisme

architecte.conseil@pnrfo.org

TVB

pascale.larmande@pnrfo.org